Grandes orientations de la politique économique GOPE des États membres et de la Communauté pour 2003-2005

2004/2020(INI) - 22/04/2004 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Christa RANDZIO-PLATH (PSE, D), le Parlement européen a apporté une appréciation critique sur la recommandation de la Commission relative à la mise à jour des grandes lignes directrices de politique économique de la Communauté et des États membres. Quoiqu'il approuve les lignes générales pour la période 2003-2005, il demande que la stratégie actuelle soit axée sur les réformes structurelles, les investissements et une politique d'emploi de meilleure qualité. Au vu du ralentissement économique prolongé, des taux de croissance et de la vitesse de reprise décevants, le Parlement insiste sur la nécessité de renforcer la croissance économique ce qui devrait conduire à plus d'emplois et à une productivité accrue. De plus, l'Europe doit mettre davantage l'accent sur la durabilité économique, sociale et environnementale. Ceci devrait réduire sa vulnérabilité à l'appréciation de l'euro et aux chocs extérieurs et contribuer également à l'intégration du marché intérieur et des nouveaux États membres. Le Parlement préconise de mettre davantage sur l'investissement dans l'éducation, la formation, l'apprentissage tout au long de la vie, l'innovation la recherche et le développement, la politique industrielle en insistant sur le rôle des PME, les énergies renouvelables et les technologies favorables à l'environnement. En particulier, il demande la mise en place d'un plan d'action en faveur de l'écotechnologie et de stratégies qui conduiraient à une plus grande convergence économique, à une réduction du secteur informel et de l'exclusion sociale et à une certaine éradication de la pauvreté. L'amélioration dans la perception des taxes et la lutte contre la fraude fiscale et la concurrence fiscale déloyale sont également importants pour financer l'investissement public. Le Parlement demande d'engager des négociations sur des mesures appropriées et équitables qui devraient renforcer l'adaptabilité du travailleur, la flexibilité dans les contrats type et la sécurité dans les autres contrats. Les parlementaires estiment que ces mesures devraient attirer davantage de personnes vers un emploi qu'ils pourraient conserver, accroître la flexibilité de l'ensemble du marché du travail et accroître les investissements en capital humain. Le Parlement rappelle la possibilité d'augmenter les dépenses actuelles du budget de l'Union fixées à 0,8% du PIB, tout en précisant que la marge de manoeuvre concernant les dépenses va jusqu'à 1,24% du PIB pour 2004-2006. Il insiste enfin pour que les États membres accroissent leurs efforts afin de satisfaire aux engagements du protocole de Kyoto.